

**Politique de développement du Groupe E**

---

**Question**

Après avoir pris 50% dans la construction et l'exploitation d'une centrale à cycle combiné gaz et vapeur, à Timelkam (Autriche) l'année dernière, le Groupe E, annonce dans *La Liberté* du vendredi 9 mai, l'investissement de 162 millions de francs dans une centrale à charbon sise au nord de l'Allemagne. Cette politique de développement du groupe nous interpelle sur plusieurs plans et nous souhaitons poser au Conseil d'Etat les questions suivantes.

A l'heure où la Confédération cherche à réduire la production de CO<sub>2</sub>, alors que la loi cantonale sur l'énergie fixe des principes de développement de l'énergie durable, le Conseil d'Etat partage-t-il cet investissement dans *un* procédé de fabrication très contestable sur le plan environnemental, politique de l'entreprise dans laquelle il est actionnaire majoritaire ?

Quand Fribourg se réjouit du succès d'Energissima comme lieu d'exposition et d'échange parce qu'il offre une plate-forme d'avenir pour les entreprises locales, l'approvisionnement en électricité du canton est-il à ce point en danger pour que cet investissement prime sur les recherches sur de nouveaux moyens de production autogène. Ne vaudrait-il pas mieux investir plus dans la filiale du Groupe E "Greenwatt", fondée en novembre 2007, afin de viser l'augmentation de sa production annuelle de nouvelles énergies renouvelables, fixée actuellement à la consommation de 2500 ménages ?

Alors que l'Etat de Fribourg soutient financièrement la promotion économique afin d'attirer des entreprises sur notre territoire, l'entreprise qui se présente comme un des quatre "pilier de l'économie fribourgeoise", investit massivement en Allemagne, le Conseil d'Etat a-t-il donné un préavis positif à ce développement ?

Dans un récent communiqué de presse (14.04.08), le Groupe E relève la forte augmentation des coûts de l'énergie achetée sur le marché européen, ainsi que les difficultés dues à une congestion du réseau transfrontalier, puis souligne que: "La proximité des lieux de production est un des éléments importants liés à la sécurité d'approvisionnement". Comment le Conseil d'Etat explique-t-il l'apparent retournement soudain des priorités de l'entreprise ?

Le 13 mai 2008

**Réponse du Conseil d'Etat**

En préambule, dans le cadre de l'ouverture du marché de l'électricité et en application de la loi du 11 septembre 2003 sur l'approvisionnement en énergie électrique, les entreprises d'approvisionnement sont tenues d'approvisionner en énergie électrique tout consommateur final situé dans leurs aires de desserte. Avec seulement un tiers d'autoproduction sur sa zone de desserte et en participations en Suisse, soit environ 1000 millions de kWh, le Groupe E se retrouve dans une situation où les 2/3 de son approvisionnement, soit environ 9 fois la production du Lac de la Gruyère, sont couverts par des achats à court et moyen terme à la bourse européenne de l'énergie. L'énergie ainsi achetée a un prix qui varie fortement en raison de l'offre et de la demande et ne peut pas être clairement identifiée, quant à la source énergétique primaire qui a permis de la produire. En observant le parc de production européen, on constate que 25% de l'énergie électrique produite est fournie par

des centrales au charbon. La proportion mondiale est même de 40% et de 49% en Allemagne. Dans le canton de Fribourg, cette part est de 17% (fourniture du Groupe E).

Cela étant, le Conseil d'Etat répond aux questions posées comme il suit:

1. Le Conseil d'Etat partage-t-il l'idée d'un tel investissement ?

Tout d'abord, le Conseil d'Etat n'a pas été consulté préalablement sur cet investissement et n'avait pas à l'être. Il est exact d'autre part, que la Confédération cherche à réduire les émissions de CO<sub>2</sub> conformément aux engagements pris lors de la signature du Protocole de Kyoto. Toutefois, la production suisse d'électricité est essentiellement réalisée au moyen de l'hydraulique et du nucléaire ne dégageant pas de CO<sub>2</sub>. Il devient dès lors impossible de réaliser de nouvelles centrales de production localement alimentées avec une ressource fossile sans devoir compenser les émissions de CO<sub>2</sub> générées. Le Groupe E a par ailleurs annoncé son intention de réaliser une centrale à gaz à cycle combiné à Cornaux (NE), sur le site d'une centrale existante, dont les émissions de CO<sub>2</sub> seront intégralement compensées. Dans ce contexte, il faut également considérer la part d'énergie électrique importée actuellement, laquelle est en partie produite au moyen des énergies fossiles comme susmentionné. La participation du Groupe E à la construction de la nouvelle centrale à charbon en Allemagne permettra de compenser le fait que les contrats d'acquisition d'énergie sur le marché européen arrivent progressivement à terme, de diversifier les sources d'approvisionnement et d'en maîtriser la provenance. Paradoxalement, elle permettra aussi de réduire les émissions de l'Allemagne qui s'est également engagée à atteindre les objectifs du protocole de Kyoto. Le rendement énergétique d'une centrale à charbon récente est de l'ordre de 47%, alors qu'il est de 35% sur une ancienne installation, et, d'autre part, la pose de système de traitement des fumées et de catalyseurs permet de réduire de manière sensible les émissions.

Au niveau cantonal, suite au postulat N° 320.06 Crausaz / Bürgisser relatif à une augmentation de la production d'énergie électrique indigène, le Conseil d'Etat a procédé à une large analyse sur les possibilités de réduire la consommation d'électricité dans le canton et d'augmenter sensiblement la part de production indigène. Les résultats devraient être disponibles dès le début de l'automne 2008 et seront repris dans le cadre de la révision des objectifs de la politique énergétique cantonale en cours. Dans ce contexte, il est néanmoins d'ores et déjà possible de constater que, malgré une valorisation maximale des ressources indigènes et des mesures contraignantes pour réduire la consommation d'énergie, une part importante de l'approvisionnement en électricité devra malheureusement, à court et à moyen terme, être couverte par des systèmes de production utilisant des énergies fossiles (principalement le gaz naturel ou le charbon) et/ou du nucléaire. Ce problème doit être mis en lumière, mais il dépasse largement les limites du canton de Fribourg. La Confédération devra certainement se prononcer prochainement sur sa vision à long terme concernant la sécurité d'approvisionnement en énergie électrique du pays.

Le Conseil d'Etat comprend le souci du Groupe E d'assurer l'approvisionnement électrique par une participation à la Centrale au Charbon de Brunsbüttel, même si cette méthode engendre une production de CO<sub>2</sub>.

2. Ne vaudrait-il pas mieux investir dans la filiale "Greenwatt" ?

Greenwatt SA est une société créée par le Groupe E; elle est une entité indépendante sans aucun lien avec les activités de l'administration cantonale et les objectifs de la politique énergétique cantonale, même si elle contribue à les atteindre. Son but est de développer des projets viables économiquement dans un marché libéralisé, exclusivement basés sur les énergies renouvelables (eau, vent, soleil, biomasse) avec un objectif ambitieux de produire chaque année 10 millions de kWh en plus issus de ces nouvelles énergies, soit la couverture

annuelle supplémentaire de 2500 ménages. Les projets de Greenwatt SA devraient couvrir à terme près de 250 millions de kWh, soit un peu plus de la production annuelle du Lac de la Gruyère. Les investissements décidés par les organes du Groupe E pour ces projets ont été évalués à 320 millions de francs.

3. Le Conseil d'Etat a-t-il donné un préavis positif à l'engagement du Groupe E en Allemagne ?

Comme indiqué plus haut, il est de la responsabilité du Groupe E de prendre des décisions entrepreneuriales et le Conseil d'Etat n'entend pas s'y impliquer directement.

4. Comment le Conseil d'Etat explique-t-il l'apparent retournement soudain des priorités de l'entreprise ?

Il est vrai que la sécurité d'approvisionnement physique d'électricité est avant tout liée à la proximité des installations de production, mais aussi à l'approvisionnement de la matière première. Dans ce sens, les participations du Groupe E à l'étranger ne résolvent qu'une partie du problème d'approvisionnement, mais contribuent à la diversification des moyens de production. La question de l'acheminement de cette énergie en Suisse est encore et toujours tributaire du réseau de transport à très haute tension ainsi que de l'interconnexion entre la Suisse et l'Europe. C'est pour cette raison que le Groupe E entend également réaliser son projet de Cornaux. Dans ce sens, il n'y a pas de retournement des priorités de l'entreprise.

Fribourg, le 8 juillet 2008